

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.  
Un an... 30 fr.  
Six mois... 16  
Trois mois... 8  
Poste :  
Un an... 35 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10  
On s'abonne :  
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;  
A PARIS, chez MM. DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 14 Août 1880.

## QUESTION D'ORIENT.

A toutes les complications orientales dont nous avons parlé ces jours-ci, nous devons en ajouter une nouvelle. Il s'agit d'un différend qui s'est produit au sein de la commission européenne du Danube au sujet de la police fluviale.

On sait que la commission européenne du Danube existe depuis vingt-quatre ans ; elle a été instituée par le traité de 1856.

Seulement sa juridiction ne s'étendait que de Galatz à l'embouchure du fleuve. Après la dernière guerre, qui a affranchi les anciennes provinces ottomanes, la question d'une nouvelle réglementation fluviale ou du moins d'une extension de juridiction se posait fatalement. Le Congrès de Berlin a donc discuté cette affaire, et, par l'article 55 du traité, il a investi la commission européenne du droit de réglementer la navigation de Galatz aux Portes-de-Fer.

Voici le texte même de cet article :

« Les règlements de navigation, de police fluviale et de surveillance, depuis les Portes-de-Fer jusqu'à Galatz, seront élaborés par la commission européenne, assistée des délégués des Etats riverains, et mis en harmonie avec ceux qui ont été ou seraient édictés pour le parcours en aval de Galatz. »

L'article 55 détermine parfaitement l'étendue du cours du fleuve qui sera soumise aux règlements de navigation ; mais on remarquera que ses rédacteurs ont oublié d'indiquer à qui appartiendront la présidence et la mission de surveiller l'application de ces règlements.

C'est sur ce point que viennent d'éclater des dissentiments sérieux au sein de la commission.

Pour bien comprendre cette affaire, il im-

porte de retenir que, depuis le traité de Berlin, les délégués des petits Etats, tels que la Serbie, la Bulgarie, la Roumanie, sont adjoints à la commission, et que, dans les circonstances actuelles, la commission doit être permanente. En un mot, la situation n'est plus la même qu'en 1856.

L'Autriche-Hongrie, reconnaissant comme nécessaire l'institution d'une autorité permanente, demande aujourd'hui la nomination d'une commission perpétuelle, composée des délégués des Etats riverains, et chargée de l'application des règlements élaborés par la commission européenne ; — et, de plus, elle réclame la présidence de cette commission permanente.

L'Autriche-Hongrie a pour elle des raisons majeures à faire valoir. D'abord il est impossible de donner la présidence à un des petits Etats sans susciter immédiatement la rivalité des autres. Il serait anormal de la confier à une des grandes puissances de l'Europe qui ne touchent pas au Danube. Mais l'Autriche, qui commande tout le Haut-Danube, a des intérêts assez évidents et un ascendant assez indiscutable pour occuper la première place dans cette commission. Sa suprématie est indiquée par sa position géographique, et sa demande est légitime parce qu'elle seule pourra imposer, sans compétitions rivales, l'exécution des règlements fluviaux aux petits Etats riverains.

Une dernière raison enfin milite encore en sa faveur : c'est que l'Europe lui a reconnu les droits souverains sur les Portes-de-Fer. Elle a donc plein droit de se baser sur les traités internationaux pour réclamer la présidence de la commission de navigation.

La Russie conteste sa prétention, — et on le comprend, — car elle craint de voir l'Autriche exercer à son détriment une influence prépondérante sur les petits Etats slaves qu'elle tient à garder sous sa direction en prévision d'événements futurs dans la Turquie d'Europe.

Mais ce que l'on comprend moins, c'est que l'Angleterre se montre encore plus opposée que la Russie à la demande du cabi-

net de Vienne.

Veut-elle prendre pied dans les provinces balkaniques ? Ce serait un rêve. — Veut-elle étendre sa navigation dans le Danube pour faire concurrence au Lloyd autrichien, et écarter le cabotage pour remplacer le pavillon fluvial par le pavillon maritime ? La prétention serait encore exagérée, puisqu'il s'agit ici d'une navigation intérieure.

Nous n'entrevoions pas bien son but ; mais nous constatons qu'elle fait une opposition acharnée à la demande de l'Autriche et qu'elle pousse la résistance.

Le cabinet de Vienne est appuyé énergiquement par l'Allemagne. Quelques journaux veulent voir dans ce fait une preuve de l'étroite alliance qui unit Vienne et Berlin. Nous y voyons plutôt un nouveau témoignage du mauvais vouloir que M. de Bismarck a souvent marqué à la Russie depuis la dernière campagne. Il appuie l'Autriche dans tous ses progrès vers l'Orient, dans l'espoir que cette puissance, prenant pied dans les provinces ottomanes et maîtresse du cours du Danube, pourra contrecarrer un jour les projets du cabinet de Saint-Petersbourg.

Tel est, croyons-nous, le résumé de la situation présente sur ce point.

Les deux empereurs ont-ils traité la question, avec bien d'autres, dans l'entrevue qu'ils viennent d'avoir à Ischl ? Cela est probable, quoique rien n'ait transpiré des conversations des deux souverains. Mais ce que nous pouvons dire dès aujourd'hui, c'est que la question du Danube est, pour l'Autriche-Hongrie, d'un intérêt majeur, une affaire économique et politique de la première importance, et que cette puissance ne cédera pas facilement sur un point aussi capital pour son commerce et pour son influence légitime.

## Chronique générale.

A la rentrée des trois présidents à Paris, M. Gambetta a été chaleureusement acclamé

à la descente du train. De rares cris de : Vive Léon Say ! se sont fait entendre. Sur le passage de M. l'amiral Jauréguiberry, on a crié : A bas Ribourt !

A Cherbourg, après le départ du train présidentiel, au moment où M. l'amiral Ribourt rentrerait à la préfecture maritime, dans une voiture découverte, d'ignobles polissons ont fait retentir des sifflets, des insultes et des menaces.

On assure que M. Jules Grévy est décidé à reconnaître la généreuse hospitalité qu'il a trouvée à la préfecture maritime, en obligeant M. l'amiral Ribourt à un changement de résidence.

Si on allait remplacer le vaillant amiral par le citoyen La Vieille !

Une circulaire vient d'être envoyée aux préfets pour les inviter à faire surveiller toutes les manifestations qui viendraient à se produire dans les communes de leur département à l'occasion du 15 août.

On écrit de Berlin que M. de Saint-Vallier a reçu de M. de Freycinet l'ordre de rester à son poste jusqu'à ce que soient connus les résultats de l'entrevue d'Ischl.

En l'absence du ministre de l'intérieur et des cultes, un certain nombre de préfets ont été convoqués à Paris, par le sous-secrétaire d'Etat, pour recevoir des instructions verbales relatives à l'application des décrets du 29 mars à toutes les congrégations non autorisées. Le gouvernement paraît décidé, cette fois, à ne faire aucune exception, et à agir avec la plus grande rigueur.

Nous croyons savoir que le gouvernement prend des mesures pour procéder, à bref délai, à l'expulsion de différents étrangers signalés de Berlin et de Saint-Petersbourg comme dangereux pour la tranquillité publique.

## FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

### Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

Mais ce n'était là qu'une surprise, un accident. La revanche allait arriver, éclatante... Il arriva l'aveu de deux grandes batailles perdues le même jour : Reischaffen et Forbach !

Bernard avait dû se trouver là ! Qu'était-il devenu de Bernard !

Ce cri d'alarme qui venait de s'entendre au château, sous combien de toits de chaume ne se reproduisait-il pas, pour un fiancé, pour un fils ! Dans notre vieille Armorique, on est trop pauvre pour se racheter du service militaire. Et, d'ailleurs, on a du patriotisme. L'angoisse, la colère brillaient dans tous les yeux. Il y eut une période névreuse et sombre. Le ciel lui-même s'était voilé. Des flots de larmes en tombèrent.

On voyait passer des soldats rappelés sous les drapeaux, des mobiles en blouses avec leur petit paquet au bout d'un bâton. Tout cela sous la pluie. C'était bien triste.

Enfin Jeanne reçut une lettre de madame Désaubray. Le corps du général Ladmirault, dont Ber-

nard faisait partie, n'avait pas encore donné. Il se repaît sur Metz.

Metz ! c'était là surtout qu'on se battait ! Une lutte d'extermination parut s'accomplir dans le cercle de fer et de feu qui chaque jour se resserrait autour de notre dernier rempart.

On apprit le désastre de Sedan. Metz allait se trouver complètement investi. Plus de nouvelles !

Même après la révélation de madame Désaubray, Jeanne ne s'avouait pas encore le sentiment qu'elle éprouvait pour son parrain. Le sachant menacé de tant de périls, elle comprit enfin comme elle l'aimait.

Une douce mélancolie, une tristesse qui n'était pas sans charmes, descendit en son âme. L'automne approchait, enveloppant les prés et les bois d'un voile de deuil. Que d'heures ne passa-t-elle pas au bord de la mer, immobile, rêveuse et priant tout bas, tandis que son regard suivait à l'horizon les longues files d'oiseaux voyageurs qui se perdaient dans la brume !

Ils reviendraient au printemps, ceux-là ! combien de nos pauvres soldats ne reviendraient jamais !

On les voyait aussi partir par bandes, et toujours. Après les mobiles, les mobilisés. Sur la côte bretonne, chacun fit son devoir. On ne rencontrait plus dans le village que des vieillards et des enfants. L'instituteur lui-même s'en alla. C'était le

père Claude maintenant qui tenait l'école.

Un jour, le comte de Trévelec annonça sa résolution de rejoindre les volontaires de Charette. Jeanne sentit qu'il serait inutile de l'en détourner. Alors que les paysans donnaient l'exemple, un gentilhomme ne devait pas rester en arrière.

Du reste, avait-il dit à sa fille, les châtelaines ont aussi leur tâche... et tu ne l'ennuieras pas, mon enfant... Je t'ai taillé de la besogne.

En effet, toute une aile du château de Trévelec avait été préparée pour recevoir les convalescents de l'armée de la Loire. De l'autre côté, on ferait de la charpie pour les blessés, des vêtements chauds pour ceux qui combattaient encore.

Il y en avait grand besoin, car l'hiver arrivait, rigoureux et précoce. Déjà la neige avait couvert les chemins. Il gelaît comme à la retraite de Moscou. Les éléments, contre la France envahie, s'acharnaient à leur tour.

L'ouvrage ainsi que l'ambulance étaient sous la direction de Jeanne. Quelques écloppés, quelques malades furent bientôt envoyés de l'hôpital de Saint-Brienc. Avec l'aide de la bonne sœur de charité, levée chaque jour avant l'aube, c'était par eux que commençait sa mission.

Puis elle passait vivement dans l'atelier, préparait le vieux linge, distribuait la laine et taillait des vareuses. « Est-ce heureux, se disait-elle souvent, que mademoiselle de Trévelec n'ait d'abord été qu'une

simple couturière ! » Sous ses ordres venaient se ranger les femmes du village, et pas une ne manquait à l'appel, car la libéralité du comte avait voulu que, tout en travaillant pour leurs maris et pour leurs frères, un juste salaire assurât le pain de la maison.

Il faut le dire à la gloire de notre pays, le malheur durant ce rude hiver y fit naître la concorde et l'émulation du bien. Plus de riches ni de pauvres. On s'enr'aidait, on se consolait, on s'aimait. Un jour, peut-être, la Providence nous en tiendra compte.

Dans les villages isolés surtout, comme à Trévelec, tout fut mis en commun, le dévouement et les angoisses. Une des plus cruelles était l'incertitude des événements, le manque de nouvelles. Aussi, les jours de marché, comme l'on s'empessait autour des charrettes revenant de la ville ! Chaque matin, c'était à qui s'en irait au-devant du piéton.

Heureux et jaloux ceux qui recevaient une lettre. Des groupes se formaient devant leur porte, impatients enfin d'apprendre quelque chose. Et quand il y avait un télégramme pour l'instituteur, on le savait immédiatement jusqu'à l'autre bout du village. Les sabots sonnaient sur la terre durcie. Tout le monde courait à l'école, où le père Claude transcrivait la dépêche. A peine l'avait-il affichée au volet, que bien vite un gamin montait sur la pierre placée au-dessous. Il en donnait la lecture à



Avant-hier, M. Constans a donné au conseil des ministres des détails très-circumstanciés relativement à ces expulsions.

On télégraphie de Vienne au *Tagblatt*, que le discours de M. Gambetta à Cherbourg y a causé une surprise désagréable.

La presse viennoise le considère comme un mauvais augure pour l'avenir.

Le *National Zeitung* y trouve l'indice d'un désir mal dissimulé d'entamer à la première occasion l'unité allemande.

La *Gazette d'Italie* dit, en parlant du discours de M. Gambetta, qu'il a rendu un grand service à M. de Bismark, car si celui-ci, après « cette provocation », demandait de nouveaux sacrifices à l'Allemagne pour l'armée, il ne se trouverait pas un Allemand qui les repousserait.

Voici comment le *Citoyen* comprend la République :

« En République, pas plus de clergé constitué que d'armée permanente. Ni autel, ni trône, ni sacristie, ni caserne, ni pape, ni empereur, ni jésuite, ni gendarme, ni croix, ni sabre, ni calotte ! »

Tous gardes nationaux à trente sous par jour, comme aux beaux temps de la Commune !

On télégraphie de Nancy à l'*Estafette* :

« Lors de son passage ici, le général Farre a demandé à la municipalité un crédit de un million pour construire un camp retranché aux environs. »

» L'Allemagne s'y est opposée.

» On continue à être très-ému de l'ingérence perpétuelle de l'Allemagne dans nos affaires intérieures.

» On voulait construire un camp retranché à Frouard.

» L'Allemagne s'y est opposée.

» On voulait construire un chemin de fer stratégique autour de Nancy.

» L'Allemagne s'y est opposée.

» Le gouvernement français désirait élever l'évêque de Nancy, qui est gallican, à la dignité d'archevêque.

» L'Allemagne s'y est opposée, l'évêque ayant été jadis réprimandé à la suite d'un mandement resté célèbre. »

Le *National* dit que le ministre de la marine semble disposé à prendre encore la défense de son subordonné, l'amiral Ribourt, et le bruit a couru à Cherbourg que le ministre donnerait sa démission, si l'on exigeait le remplacement immédiat du préfet maritime.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« A la veille de son excursion à Cherbourg, M. Gambetta fit appeler le général Thomassin, et lui demanda s'il était prêt à aller remplir en Grèce la mission militaire pour laquelle il avait été choisi. »

haute voix. Et c'étaient des vivats ! et c'étaient des hélas ! Pas une de ces poitrines haletantes où ne battit en ce moment le cœur de la France.

Jeanne n'était pas la dernière à envoyer savoir ce dont il s'agissait. D'une des fenêtres du château, elle guettait l'arrivée du facteur, l'apparition d'une dépêche. Souvent même elle accourait. Ce fut ainsi qu'elle apprit que Metz avait capitulé. Les survivants de l'armée de Bazaine allaient au moins se faire connaître !

Un mois, un siècle s'écoula. Rien ! Mais il était donc mort, puisqu'il n'écrivait pas ?

Sa mère écrivit enfin. Bernard avait donné signe de vie.

Mais il était blessé.

Cette blessure datait de la bataille de Gravelotte. Aucun autre détail, aucune explication, dans le billet reçu par madame Désaubray :

« Nous sommes prisonniers de guerre, lui disait son fils. Je pars pour l'Allemagne. »

Donc, il était en pleine convalescence, hors de tout danger.

Cette interprétation, cet espoir passa dans le cœur de Jeanne. Elle n'avait plus à craindre que pour son père.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

» Le général répondit qu'il avait des intérêts personnels à régler à La Fère, où il est commandant de place, et que ce soin lui demanderait quelques jours.

» M. Gambetta lui recommanda de faire vite et d'être libre de tout empêchement pour son retour.

» A quel titre M. Gambetta a-t-il donné ces ordres ?

» Est-ce ainsi que les projets d'intervention sont abandonnés ? »

Le ministre de l'intérieur, frappé de l'opposition constante et systématique que plusieurs journaux intransigeants, radicaux et autres, font au gouvernement, vient de faire ouvrir une enquête minutieuse sur le personnel de différents journaux de Paris, de manière à connaître les étrangers qui participent à la collaboration et à la rédaction de ces feuilles, et à prendre contre eux, s'il y a lieu, les mêmes mesures qui ont été appliquées au directeur du *Triboulet*.

## Etranger.

AUTRICHE-HONGRIE. — La première rencontre entre l'empereur d'Autriche et l'empereur d'Allemagne a eu lieu le 40 août, à 44 heures, dans le village d'Aubertrann. L'empereur François-Joseph est allé au-devant de son hôte, et ils ont fait ensemble le trajet jusqu'à Ischl. L'empereur Guillaume avait passé la nuit précédente à Alt Aussée, où l'on avait illuminé les hauteurs et tiré un feu d'artifice sur le lac.

Le prince Milan de Serbie était déjà arrivé à Ischl ; il occupe, avec sa suite, les appartements du premier étage dans l'hôtel Sainte-Elisabeth ; cet appartement est contigu à celui qui a été loué pour l'empereur d'Allemagne. Le général Montel, aide-de-camp de l'empereur d'Autriche, est venu souhaiter la bienvenue au prince Milan. Là-dessus, un second aide-de-camp est venu l'inviter à dîner. Le prince Milan séjournera à Ischl pendant trois semaines.

ALLEMAGNE. — M. de Bismark est appelé par l'empereur à Berlin pour débattre les termes d'une circulaire adressée à toutes les puissances.

C'est l'empereur personnellement qui a fait savoir à M. Grévy qu'il tenait absolument à M. de Saint-Vallier.

— Les journaux allemands annoncent que le feld-maréchal de Molke se rend à Ischl.

— On télégraphie de Posen, 11 août, que la Prosna a rompu ses digues ; toute la campagne environnante est submergée, les blés coupés ont été emportés par les flots. On craint des inondations sérieuses, par suite de la crue de la Warthe.

ITALIE. — On assure qu'un consistoire sera tenu le 20 août ; le Pape y lirait aux cardinaux une allocution sur l'état des choses en Belgique et en France.

— La présence en Italie de quelques Jésuites expulsés de France a soulevé la colère des feuilles radicales de la Péninsule. On va même jusqu'à dire que le ministre Villa doit adresser une circulaire aux procureurs généraux d'Italie pour les inviter à surveiller les Jésuites venus de France pour que, sous aucun prétexte, ils ne constituent d'associations. Il ferait bien mieux d'appeler leur attention sur les meetings des Romagnes, où, sous prétexte de demander le suffrage universel, on réclame la Constituante, l'expulsion de la Monarchie et la proclamation de la République. Quoi qu'il en soit, un journal du soir assure que le garde des sceaux d'Italie n'a songé à écrire cette circulaire qu'après y avoir été poussé par des personnes qui occupent de hautes charges dans le gouvernement de la République française.

## Tribunaux.

LES CONGRÉGATIONS NON AUTORISÉES ET LE SERVICE MILITAIRE.

Le tribunal correctionnel du Mans vient de rendre un jugement qui nous paraît présenter un réel intérêt.

Un frère de la congrégation de Saint-Gabriel, qui enseignait depuis quelque temps

au collège des Jésuites de Sainte-Croix, au Mans, mais faisant toujours partie de sa congrégation à lui (congrégation autorisée celle-là), était poursuivi par le ministère public.

Le procureur de la République soutenait que M. l'abbé Jacquet, enseignant maintenant dans un collège de Jésuites non autorisé, ne remplissait plus les conditions exigées par la loi pour l'exemption du service militaire et était dès lors passible d'une peine d'un mois à un an d'emprisonnement, comme s'étant soustrait à la loi sur le recrutement.

Le tribunal a fait justice de ce système ; il a déclaré que « tout congréganiste ayant contracté un engagement décennal le remplissait suffisamment en enseignant dans un collège libre tenu par une congrégation même non autorisée ; que, du moment qu'il demeurait sous la direction des supérieurs de l'institut auquel il appartenait lors de son engagement, il n'avait aucune déclaration à faire en cas de changement de résidence. »

L'Union de la Sarthe et le Maine ont été condamnés, chacun, à dix francs d'amende pour publication d'un dessin représentant les trophées des vainqueurs de la Bastille.

La *Décentralisation*, de Lyon, vient d'être condamnée à cent francs d'amende, pour le même motif.

Jeudi dernier, à la 3<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Toulouse, un repris de justice, condamné pour rupture de ban, a traité ses juges de *canailles*. Le tribunal a condamné, séance tenante, cet individu à treize mois de prison.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Aux termes de la loi du 10 août 1871, les conseils généraux ouvrent leur première session le lundi qui suit le 15 août.

C'est donc lundi prochain que nos assemblées départementales se réuniront. Seule, celle de la Corse ne commencera sa session que le second lundi de septembre.

La première obligation des conseils généraux, à cette session d'août, est de renouveler leurs bureaux. Cette année, l'accomplissement de cette formalité, en raison des élections récentes, a une importance considérable.

Cette élection, il est inutile de le rappeler, se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

Les préfets de la Vienne et d'Indre-et-Loire viennent de publier l'arrêté qui fixe l'ouverture de la chasse dans ces départements au dimanche 29 août.

Dans le département des Deux-Sèvres, l'ouverture de la chasse aura lieu le dimanche 5 septembre.

Par jugement du Tribunal civil de Saumur, du 29 juillet 1880, l'administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions ou déshérence de :

1<sup>o</sup> Lucien Jagueneau ou Jagneau, enfant trouvé, soldat au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, domicilié à Saint-Martin-de-la-Place, décédé en Cochinchine, le 30 septembre 1876 ;

2<sup>o</sup> Louis Levoy, décédé à Vihiers, le 16 septembre 1876, et dont la succession a été déclarée vacante par jugement du 2 août 1877.

D'après les chiffres rectifiés des votes de l'élection d'un conseiller général dans le canton de Cholet (scrutin de ballottage du 8 août), il résulte que M. Marie-Baudry, républicain, maire de Cholet, a été nommé avec 42 voix seulement de majorité sur son concurrent, M. Goizet, conservateur.

M. Marie-Baudry n'a obtenu une majorité importante qu'à Cholet et une faible majorité à Mazières. A Chanteloup, le nombre de voix a été égal pour les deux concurrents. M. Goizet a obtenu une grande majorité dans les dix autres communes : les Cerqueux, Saint-Christophe, Maulévrier, Nuailé, Tout-le-Monde, Trémentines, la Testouale, Yzernay, la Séguinière et Vezins.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche 15 août, Fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie. Indulgence plénière propre au sanctuaire.

Première messe, à 6 heures ; deuxième, à 7 heures ; messe solennelle, homélie, à 7 heures 3/4 ; quatrième, à 10 heures. Vêpres, à 2 heures.

Complies, sermon, illumination, caudiques, salut, à 7 heures 1/2.

La quête sera faite, pendant les différents offices, pour subvenir aux besoins de la chapelle.

Les sermons seront prêchés par le R. P. Dexmier, de la congrégation des Enfants de Marie-Immaculée.

Lundi 16 août, anniversaire de la mort de Jeanne Delanoue, fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne, il y aura un salut solennel à 4 heures.

## A propos de la catastrophe DU VIEUX-PORTS.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, paru hier à Tours :

On commente beaucoup la conduite de M. le Préfet d'Indre-et-Loire, qui n'a pas jugé que la catastrophe du Vieux-Ports valût sa présence sur le lieu du sinistre. Il lui a semblé que, pour cette bagatelle, c'était assez de son secrétaire général. On dit que les préfets de la R. F. sont bien fiers et qu'ils ont le cœur dur.

Notre confrère de l'*Indépendant* exhale une plainte légitime : « N'ayant pu, malgré nos efforts, nous procurer des renseignements officiels sur la catastrophe du Vieux-Ports, nous ne pouvons donner les noms des victimes et encore moins dire à quelle cause il faut attribuer cet événement. »

Il est certain que la Préfecture n'est pas hospitalière. Les renseignements les plus utiles au public sont refusés à la presse dite *réactionnaire*. Notre confrère n'est pas le seul à constater qu'ordinairement il doit se passer des communications officielles et voyager vite pour être informé.

Toutefois, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne la catastrophe du Vieux-Ports, ce n'est pas à la mauvaise volonté qu'on se heurte hier à la Préfecture, mais à la parfaite ignorance des faits.

C'est par le *Journal d'Indre-et-Loire*, nous le savons pertinemment, que M. le Préfet a appris ce matin les détails du malheur que contemple d'un oeil sec son secrétaire général, pendant que M. le Préfet rêve à la prochaine expulsion des Jésuites sous les ombres de son jardin.

On peut juger de la parfaite tranquillité d'esprit de notre petit monde officiel par le genre et le nombre d'informations qu'on lisait hier soir dans l'*Union libérale* :

« Il est impossible de vous donner aucune idée de l'étendue du désastre. On ne voit plus qu'un amas de blocs énormes de pierres, là où hier encore s'élevaient les bâtiments d'habitation et d'usine... C'est navrant ! »

A ce détail inédit, le journal de M. le Préfet ajoute cette information précieuse :

« A la première nouvelle de la catastrophe, des soldats et un ingénieur de Châtelleraut sont partis pour organiser des secours. »

Enfin, après quelques autres nouvelles également intéressantes, on lit ces deux lignes grosses de promesses :

« L'heure nous presse, je vous donnerai demain d'autres détails. »

Dans l'intérêt du public, nous autorisons M. le Préfet et l'*Union libérale* à piller autant qu'il leur plaira le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie l'avis suivant, au sujet de la souscription ouverte pour les victimes de la catastrophe :

« Nos lecteurs trouveront dans nos bureaux, à côté de notre liste de souscription, les listes de la souscription officielle. Les donateurs pourront donc choisir les distributeurs de leur charité. »

Nous lisons dans une lettre adressée à l'*Indépendant* de Tours sur la catastrophe de Noyers :

« Au moment où je vous écris, quinze cadavres ont déjà été retirés ainsi que plu-



sieurs ouvriers horriblement blessés. On n'a, hélas ! que trop de raisons de supposer que ceux qui sont enfoncés sous l'éboulement ont tous péri.

M. Tissier, directeur de l'usine, a été cruellement frappé. Blessé gravement lui-même, il a la douleur de perdre, dans cette horrible catastrophe, sa femme, ses deux filles et son jeune enfant. Il ne lui reste qu'un fils âgé de douze ans.

Je n'essaierai pas de vous donner une idée de la consternation qui règne dans ce malheureux petit coin de terre, où tout était encore souriant il y a deux jours.

#### L'ACCIDENT DE MAUVIÈRES, PRÈS LOCHES.

On écrit de Loches, le 12 août, 4 heures du soir, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Un horrible accident vient d'arriver dans la carrière de Mauvières.

Trois ouvriers étaient occupés à extraire de la pierre, lorsqu'un bloc s'est détaché tout à coup. L'un d'eux a pu se sauver, un autre a reçu au crâne une blessure qui laisse peu d'espoir. Il était marié depuis trois mois.

Le troisième, nommé Sécheresse, a été écrasé avec un de ses enfants, âgé de cinq ans, qui se trouvait auprès de lui. Il laisse une veuve et quatre autres enfants. Il est impossible de rendre le désespoir de la malheureuse femme en apprenant la mort de son mari.

On n'a pas encore osé lui annoncer que son pauvre petit enfant avait eu le même sort. »

#### ANGERS.

Samedi soir, le faubourg Saint-Michel a été le théâtre d'une rixe sanglante. Deux bandes d'ouvriers de fabrique parcouraient le faubourg en chantant à tue-tête la *Marseillaise*. Ces deux bandes se rencontrèrent devant un marchand de vins; une querelle s'engagea suivie d'une rixe dans laquelle des coups de couteau furent donnés. Dans cette lutte, les deux frères Doiron ont été assez grièvement blessés, le plus jeune a reçu un coup tellement violent dans le nombril qu'il ne peut plus parler; un autre, le nommé Pinaud, a reçu un coup à la tempe, son état est moins grave. Les trois victimes sont en ce moment à l'hôpital. Les auteurs de cette brutale agression sont entre les mains de la justice. Ils sont au nombre de cinq, dont quatre jeunes gens et une jeune fille qui se trouvait là avec son frère. (Étoile.)

Au concours général entre les lycées et collèges des départements, le lycée d'Angers obtient le 7<sup>e</sup> accessit de physique et chimie, en philosophie, par l'élève Arthur Maurice. Le lycée de Brest obtient le 3<sup>e</sup> accessit (40<sup>e</sup> avec Paris), physique et chimie, en philosophie; le 8<sup>e</sup> accessit de discours latin, en rhétorique; le 4<sup>e</sup> accessit de version grecque, même classe. Le lycée de Nantes obtient le premier accessit de discours latin, par l'élève Hippolyte Durand. Le lycée de Lavaur obtient, en rhétorique, le 2<sup>e</sup> prix d'histoire (11<sup>e</sup> avec Paris); le 4<sup>e</sup> prix de discours latin (4<sup>e</sup> avec Paris); le 6<sup>e</sup> accessit d'histoire.

Au nombre des principaux lauréats de la distribution des prix du pensionnat Saint-Urbain, à Angers, nous remarquons les noms suivants, qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur :

Jules Brouard, des Cerqueux-sous-Passavant, récemment admis à l'École normale d'Angers.  
Joseph Cathelineau, de Montilliers.  
Claude Girard, de Coron.  
Eugène Milsonneau, de Brain-sur-Allonnes.

#### TOURS.

On a arrêté jeudi, à Tours, deux jeunes gens qui se livraient à de grandes dépenses dans les cabarets.

Ils ont avoué que l'argent qu'ils dépensaient avec une telle prodigalité provenait d'un vol qu'ils avaient commis dans une maison située près de Saumur.

Profitant de l'absence des habitants, ils ont pénétré dans cette maison et se sont emparés d'une somme de 200 fr. et de quelques bijoux.

Ils ont été écroués au pénitencier. (Journal d'Indre-et-Loire.)

#### THOUARS.

Le 6 août dernier, dit le *Thouarsais*, un cheval blessé, traînant derrière lui une voiture brisée, donnait de la tête contre un mur et s'abattait au coin de la rue des Veuves. On apprit bientôt que cet attelage appartenait à M. le maire de Luzay, qui avait été victime d'un accident dans la matinée.

Quelque temps après le départ, les rênes s'étant embarrassées dans la queue du cheval, il devint impossible de diriger l'animal, qui se précipita dans un fossé. La voiture versa et M. le maire de Luzay, lancé hors de sa voiture, reçut à la tête un coup de pied de cheval qui l'étendit sans connaissance.

Quelques passants, et parmi eux son beau-frère, relevèrent le blessé et lui donnèrent les premiers soins. Son état, bien que grave, ne donne pas, heureusement, croyons-nous, de sérieuses inquiétudes.

Quant au cheval, affolé, il se releva, traîna la voiture jusqu'à un pont du fossé, la fit remonter sur la route et partit à fond de train vers la ville de Thouars, où on a l'habitude de le remiser à l'hôtel du Commerce. Par un hasard providentiel, il ne causa point d'autres accidents sur son chemin, où plusieurs personnes cherchèrent vainement à l'arrêter.

#### NIORT.

Une jeune servante de Niort vient d'entrer à l'hôpital pour une maladie heureusement fort rare. Cette jeune fille est atteinte de catalepsie. A plusieurs reprises, dans la journée, elle tombe tout à coup dans un sommeil subtil et profond, d'où rien ne parvient à l'arracher. Ni l'eau froide jetée au visage, ni les piqûres, ni les moyens les plus énergiques ne peuvent la réveiller.

Ce n'est qu'au bout de quelques heures qu'elle ouvre les yeux pour retomber bientôt dans un nouveau sommeil.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Conseils d'hygiène. — Le bain de rivière, si salubre lorsqu'il est pris selon les lois de l'hygiène, peut devenir, pour un imprudent, la cause de désordres graves. Voici les principales règles qui vous guideront dans son usage :

1<sup>o</sup> La digestion doit être terminée, non-seulement celle du repas, mais aussi celle des boissons copieuses qui auraient été prises depuis ;

2<sup>o</sup> Il est bon de se préparer au bain par un exercice modéré, n'allant pas jusqu'à la transpiration, auquel cas il faudrait se reposer pendant quelques instants ;

3<sup>o</sup> Le bain doit être court et employé à l'exercice de la natation ;

4<sup>o</sup> Enfin une marche d'un quart d'heure facilite ensuite la réaction et rétablit la circulation du sang.

Les mouches et les chevaux. — Par ces temps de chaleur que nous subissons, les mouches deviennent insupportables pour les personnes; elles le sont plus encore pour les chevaux et pour les bestiaux obligés d'endurer leurs piqûres partout où leur queue ne peut atteindre ces insupportables insectes.

Dans le but de soulager ces pauvres bêtes, plusieurs pharmaciens, notamment M. Perrès, pharmacien à Moris (Seine-et-Marne), fabriquent une huile de laurier dont l'odeur est tellement antipathique aux mouches que pour préserver un cheval de ces insectes, il suffit d'indre avec quelques gouttes de cette huile les endroits où leur contact est le plus intolérable.

On peut aussi préserver les animaux des mouches au moyen d'une solution d'assa foetida (60 grammes) dans un verre de vinaigre et deux verres d'eau.

L'odeur de l'assa foetida met les mouches en fuite infailliblement.

Questions et réponses. — D. Comment guérir le vin filandreux et gras ? — R. Coller le vin; puis le soutirer et le loger dans un fût bien méché et lotionné avec un demi-litre d'eau-de-vie, ensuite y introduire 80 grammes de tannin dissous dans l'alcool avec 70 grammes d'alun calciné et 20 grammes de crème de tartre. Remuer, puis laisser reposer et faire un second collage.

#### Faits divers.

##### LES RÉCOLTES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

France. — Les récoltes en général donneront une bonne moyenne. Celle des vins seule laissera à désirer. En 1879, elle a produit environ 25,000,000 d'hectolitres. C'est à peine si cette année elle atteindra ce chiffre.

Etats-Unis. — Récolte moyenne dans la majorité des Etats, faible et très-faible dans les autres.

Allemagne. — Très-mauvaise, en Prusse principalement, tant en blé, seigle, foin, que pommes de terre, etc.

Hongrie. — Très-bonne en blé, les premiers battages ont donné d'excellents résultats.

Italie. — Malgré la sécheresse, les froments, fourrages, chanvres, maïs sont satisfaisants.

Espagne. — Très-bonne en blé dans presque toutes les provinces.

Principautés Danubiennes, Turquie. — Bonne.

Russie. — Rendement fort médiocre.

Belgique-Hollande. — Blés, seigles, fort beaux.

Angleterre. — Sauf les pommes de terre, qui donneront un résultat inespéré, les autres récoltes sont très-faibles.

Le sieur Hébrard, canonier au 32<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison à Orléans, a été attaqué jeudi, sur le quai du Roi, par trois ouvriers, au moment où il regagnait le quartier.

Ses agresseurs lui ont fait une grave blessure à la tête et l'ont entièrement dévalisé.

La ville de Sarrelouis, ancienne ville française, fêtait dimanche le 200<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Les réjouissances ont été troublées par l'incendie de l'église, occasionné par les feux de bengale allumés sur la plate-forme.

On ne se doute pas assez de ce qu'il nous en coûte pour circuler sur les grandes routes. Chaque année, les matériaux employés à la réfection de nos routes s'élèvent à 1 million 326,000 mètres cubes. Tout cela est brisé et réduit en poudre par les roues des voitures et les pieds des chevaux. Cette poussière rassemblée en tas formerait une tour de 100 mètres de hauteur et 230 mètres de diamètre. Egalement répandue sur toutes les routes de France, elle formerait une épaisseur de 6 millimètres.

La dépense moyenne de l'entretien des routes en France est d'environ 31 millions pour 37,000 kilomètres de routes nationales, 20 millions pour 41,000 kilomètres de routes départementales, 75 millions pour 260,000 kilomètres de chemins vicinaux.

Le prix des matériaux varie beaucoup suivant chaque département. Il est en moyenne de 6 fr. 70 par mètre cube, et chaque kilomètre nécessite l'emploi annuel de 23 mètres cubes. Pour bien faire, il faudrait même employer 28, ce qui augmenterait la dépense de 3 millions. Il n'est que juste de reconnaître que nos routes de France sont parfaitement entretenues.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 août.

On se préoccupait hier en clôture de nouvelles ventes de Londres. Aujourd'hui, malgré un recul de 3/16 sur les Consolidés, les cours se raffermissent. Notre 5 0/0 remonte à 119.15 après 119.05. Il est vrai que les fonds russes, autrichiens et italiens sont très-calmes, ce qui prouve que l'entrevue de Isehl ne cause pas de préoccupation.

Le marché du comptant est excellent et fort bien approvisionné d'ordres d'achat pour nos valeurs de crédit. La Banque d'Escompte se tient à ses meilleurs cours, près de 800. La Banque Hypothécaire est immobile à 607.50. Les opérations de la Société se développent largement et ses obligations 500 fr. 4 0/0 sont très-recherchées des portefeuilles.

Le Crédit Mobilier est plus faible à 632.50, après 642.50. C'est une valeur sur laquelle il faut profiter de toute avance parce que les mouvements de hausse ne sont pas durables. La Banque parisienne est très-lourde. Elle donne lieu à des réalisations suivies depuis que certains projets de fusion mis en avant par la presse spéciale ont été désavoués.

Le Crédit Lyonnais se retrouve à 935. On est à 1,068.75 sur la Banque de Paris. Le Crédit foncier est à 1,275.

Il se produit un vif mouvement d'achats sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Les ré-

sultats communiqués à la dernière assemblée générale des intéressés et que nous avons fait connaître prouvent combien on a raison d'acheter à 420 fr. ces excellents titres. Le remboursement s'effectue à 2,500 fr., et on peut dans quelques jours, lors du prochain tirage, être appelé par le sort à bénéficier de ce remboursement.

Les obligations des chemins de fer brésiliens sont fort bien tenues à 473.25.

On demande à 722.50 les actions de la Réassurance.

#### UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

#### Voulez-vous rester jeune ?



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. **LECHAUX, Ph<sup>con</sup>**, rue St-Gatharins, 164, Bordeaux. Broch. intéressés. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.



**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalschiere. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TExier; J. RUSSEAU, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODÉT, propriétaire-gérant.



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	85	35	»	Crédit Foncier colonial.	400	»	»	C. gén. Transatlantique.	595	5	»
4 1/2 %	87	40	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1272	50	»	Canal de Suez.	1237	50	»
5 %	117	50	»	Obligations foncières 1877.	362	1	»	Société autrichienne.	601	25	»
Obligations du Trésor.	119	15	»	Obligations communales 1870.	471	»	»				
Obligations du Trésor nouvelles	515	1	»	Obligat. foncières 1870 3 %.	470	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	515	1	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Est.	388	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	1	»	Crédit mobilier.	632	50	»	Midi.	388	50	»
1865, 4 %	524	1	»	Crédit Foncier d'Autriche.	745	»	»	Nord.	390	50	»
1869, 3 %	402	»	»	Est.	760	2	50	Orléans.	388	50	»
1871, 3 %	398	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1356	24	»	Ouest.	388	50	»
1875, 4 %	522	75	»	Midi.	1012	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	389	75	»
1879, 4 %	523	»	»	Nord.	1005	1	25	Paris (Grande-Ceinture).	390	»	»
Banque de France.	3500	»	»	Orléans.	1218	75	»	Paris-Bourbonnais.	387	»	»
Comptoir d'escompte.	957	50	»	Ouest.	820	10	»	Canal de Suez.	585	50	»
				Compagnie parisienne du Gaz.	1330	5	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 50.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,  
**MAISON DE MAITRE**  
AVEC GRAND JARDIN.  
Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.  
Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.  
S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou en plusieurs lots,  
**LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES**  
Commune de Saint-Lambert-des-Levées, près le bourg,  
Consistant en :  
MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée ;  
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ;  
Jardins, terres labourables et prés ; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.  
S'adresser audit notaire. (501)

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,  
**LES IMMEUBLES**  
Dépendant de la succession de M<sup>e</sup> veuve Courtade-Loiseleur,  
Situés ville de Saumur, dont suit la désignation.  
Rue de la Tonnelle, n° 28.  
MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage ; appartement au deuxième étage ; mansardes ; logement sur la cour.  
Rue du Petit-Mail, n° 5, et rue des Basses-Perrières, n° 2.  
MAISON, avec jardin, écurie et remise.  
Rue des Basses-Perrières, n° 4.  
MAISON, avec jardin, écurie et remise.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Eugène LOISELEUR, rue de Bordeaux, n° 31, et à M<sup>e</sup>s LE BLAYE et LAUMONIER, notaires. (452)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A CÉDER**

**UN FONDS DE COMMERCE DE CHAUSSURES ET SABOTS**  
De toutes espèces.  
A Saumur, rue du Pressoir-St-Antoine, n° 1, et rue de Nantilly, n° 2.  
S'adresser à M. BEZEARD, jardinier en Saint-Lambert, à M. JAMAIN, tailleur de pierres à Nantilly, ou audit notaire. (490)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située rue de la Tonnelle, occupée par M. Barré, épiciier.  
S'adresser même rue, n° 19.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
En totalité ou par lots,  
**UN GRAND MORCEAU DE VIGNE**  
CLOS DE MURS  
Situé à Terrefort, commune de Bagneux,  
Contenant environ 5 hectares.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchar, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (478)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

PAR ADJUDICATION,  
Le dimanche 7 novembre 1880, à midi.  
Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,  
En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
**LA FERME DU POITRINEAU**  
Sise commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
Contenant 7 hectares 42 ares 16 centiares.  
S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. Poirou, maire de Saint-Florent, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (502)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

DEUX MAISONS  
L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot.  
S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En trois lots,  
Sur soumissions cachetées,  
**1295 PEUPLIERS ET 34 SAULES**  
Plantés au long du chemin de fer de Tours à Nantes.  
S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de M. l'Ingénieur de la Compagnie d'Orléans (gare de Tours), aux chefs de sections et de districts de Tours, Angers, Langeais, Saumur et la Ménitrie.  
Les soumissions devront être adressées, avant le 27 août, à M. l'Ingénieur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours. (469)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**

DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**  
Provenant de l'École de cavalerie.  
Le samedi 21 août 1880, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de vingt-un chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.  
Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.  
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (503)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**MAISON**  
Située à Saumur,  
RUE DE LA TONNELLE,  
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.  
S'adresser à M. COURTET. (553)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT  
**BELLE MAISON BOURGEOISE**  
Avec cour, remise, écurie et jardin.  
Située rue Beaurepaire, n° 25.  
S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEBRAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (103)

**MAISON**

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
Rue du Marché-Noir, n° 14,  
Composée de :  
Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.  
S'adresser à M. NANGREUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

**A VENDRE**

**UN CAMION**  
N'ayant presque pas servi.  
S'adresser à M<sup>e</sup> TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

**BLANC ET DENTELLES**

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

**UN MÉNAGE demande une place :** le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.  
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**VIN DE PROPRIÉTAIRE**  
Garanti PUR et NATUREL  
des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.  
Envois franco jusqu'à destination.  
— Prix très-réduits.  
S'adresser à M<sup>e</sup> veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**SAVON MUCILAGINEUX**  
du  
**D'CAZENAVE**  
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.  
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr.  
47, Avenue de l'Opéra, Paris  
Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

**ON DEMANDE un jeune homme**  
désirant apprendre le commerce.  
S'adresser à la Ville de Paris.

**Salez**  
AU  
**Sel de Conserve**  
AU LIEU DE Sel Ordinaire pour obtenir la Conservation parfaite des VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES, OMBRES, LAIT, BEURRE, etc.  
DEPOT chez tous les Marchands de Denrées alimentaires.

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des journaux financiers  
**NEUVIÈME ANNÉE**  
Paraît tous les Dimanches  
PAR AN Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.  
**4 FRANCS**  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2<sup>e</sup> LA PREMIÈRE ANNÉE**  
Prime Gratuite  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE**  
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS  
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Talbot — Paris

**LOSANGE PURGATIF**

ANGIENNEMENT  
**GANGÈ PURGATIF**  
Tous facile à prendre, sans danger, ni douleur, ni nausée, ni constipation.  
Ph<sup>ie</sup> TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.  
Les deux purgatifs, 4/20 par la poste, 1/20.  
Se trouve dans toutes les pharmacies.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Sur la Vie  
Fondée en 1819  
(La plus ancienne des Compagnies françaises)  
A Paris, rue Richelieu, 87.  
Fonds de garantie  
**205 MILLIONS RÉALISÉS.**  
Opérations en cours au 31 décembre 1879 :  
Capitaux assurés, F. 549,329,676 49  
Rentes constituées F. 10,180,174 33  
Bénéfices distribués pour la période 1878-1879 aux assurés participants ..... Fr. 5,322,902 33  
S'adresser, pour Prospectus et renseignements, à M. BRIBER, agent général, à Saumur. (428)

**SPECIALITÉ DE CHEMISES**  
Confectionnées et sur Mesure.

**SARGET-GIRAULT**  
6, rue d'Orléans, Saumur.  
Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.  
Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.  
Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.  
Chemises percale ou crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.  
Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.  
Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.  
Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.  
Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.  
Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle  
MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES  
CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle.  
CRAVATES DE TOUTES FORMES  
GANTS CIVILS ET MILITAIRES  
Spécialité de Parfumerie vendue au rabais  
Pose et Fourniture de Cors et Manchettes sans apprêt.

Thés  
**CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure  
**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS  
Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)  
Saumur, imprimerie de P. GODET.